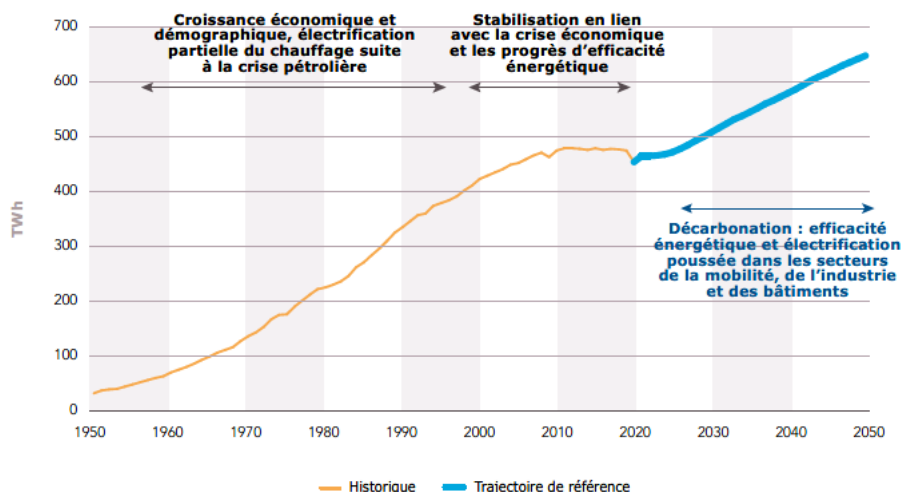


Figure 3.6 Évolution de la consommation d'électricité en France



Commentaire CE

Les évolutions prévisionnelles en matière d'énergie en général et d'électricité en particulier démontrent que, tout en prenant en compte les effets d'une sobriété énergétique telle que prônée par le gouvernement et reprise à juste titre par nombre de déposants, la consommation en électricité va continuer à croître de manière soutenue au cours des décennies à venir en raison de l'augmentation des besoins nouveaux en énergie décarbonée tels que les véhicules électriques, les pompes à chaleur et autres usages de reconversion.

Dans ce contexte toute nouvelle unité de production d'électricité décarbonée est de nature à contribuer à la satisfaction de ces besoins.

4.4.4. Avis des collectivités locales

Les avis formulés par les collectivités obligatoirement consultées sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Projet par éolien Puech Peyron à Moulézan			
Délibération des collectivités			
Nom de la collectivité	Date de la délibération	Avis	Argumentaire détaillé
Aigremont	02/10/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Paysages Sites archéologiques Coût énergie Risque incendie Démantèlement Absence concertation
Bragassargues	22/09/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie
Cannes et Clairan	16/10/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie
CC Pays de Sommières	02/11/23	D	Non développé dans la délibération
Combas	06/09/23	D	Préservation Bois des Lens
Crespian	04/10/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Paysages Sites archéologiques Risque incendie
Domessargues	22/11/23	N	Neutralité dans le respect de la souveraineté de la commune d'implantation et des avis exprimés dans le cadre de l'enquête publique
Fons Outre Gardon	19/10/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie

Gajan	27/09/23	D	Non développé dans la délibération
Mauressargues	18/10/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie
Montagnac	20/09/23	D	Accès chantier Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie Paysages Santé et Nuisances sonores Accès DFCI
Montignargues	24/10/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie Paysages Nuisances sonores Accès DFCI
Montmirat	11/09/23	D	Non développé dans la délibération
Montpezat	18/09/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie
Moulézan		NE	
Nîmes Métropole		NE	
Orthoux Sérignan Quilhan		NE	
Parignargues	12/10/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie
PuechRedon	16/10/23	D	Atteintes à l'environnement
Savignargues	21/09/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie
SIAEP Vidourle	25/09/23	D	Eaux souterraines
St Bauzely	13/09/23	D	Non développé dans la délibération
St Genies de Malgoires	19/09/23	D	Non développé dans la délibération
St Mamert du Gard	28/09/23	D	Impact biodiversité faune flore Eaux souterraines Risque incendie
St Théodorit	26/10/23	F	
Syndicat Mixte Lens Pignèdes	17/10/23	D	Impact biodiversité faune flore Risque incendie
Vic le Fesq	12/09/23	D	Non développé dans la délibération

D : Défavorable

F : Favorable

NE : Non exprimé

N : Neutre

La commune de La Rouvière a par ailleurs délibéré sur ce projet et annexé sa contribution au registre papier, mettant également en avant les arguments concernant le risque incendie, la biodiversité, l'atteinte aux eaux souterraines, les nuisances sonores et l'atteinte aux paysages. (Cf observation RP3 2).

La commune de Lecques a transmis au commissaire enquêteur sa délibération en date du 19 septembre 2023, également défavorable au projet. Pour une raison inconnue, vraisemblablement liée à la masse des documents à analyser, cette délibération n'a pas été annexée au registre papier comme elle aurait dû l'être, ce qui n'enlève rien à sa prise en compte effective.

A noter également que les élus locaux impliqués dans la défense du Bois des Lens ont recueilli une pétition comportant plus de 18 000 signatures qui devait être remise à M. le préfet à l'issue de l'enquête.

Commentaire CE

Les avis exprimés par les collectivités défavorables rejoignent les préoccupations portées par les différents contributeurs aux registres d'enquête et l'absence de concertation préalable est régulièrement soulignée.

Sur ce dernier point les réponses apportées par le Maître d'ouvrage (notamment §4.4.3.1) conduisent toutefois à nuancer cette affirmation.

Les autres arguments soulevés trouvent en général une réponse étayée dans les éléments fournis en réponse aux observations du public.

Le CE relève l'importance des clivages générés par ce projet entre les différentes collectivités et la nécessité, quelle que soit l'issue de la procédure en cours, de renouer le dialogue entre ces collectivités.

Fait à Les Angles, le 15 décembre 2023

Le commissaire enquêteur :

Mme Jeanine RIOU

